

Du passé, faisons table rase ? La controverse patrimoniale comme révélateur de luttes d'appropriation de l'espace

Anne-France Taiclet

Les aménagements de la participation Numéro 73, Printemps 2015

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN 1204-3206 (imprimé)
1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Résumé de l'article

L'article analyse une controverse autour de la conservation de tours d'extraction désaffectées dans un ancien bassin minier français. Les mobilisations et tout autant les non-mobilisations autour de cet enjeu sont révélatrices d'une variété de positions à l'égard de l'appropriation tant matérielle que symbolique de l'espace urbain. L'analyse des logiques de distribution des attitudes (hostiles, favorables ou indifférentes) montre une configuration d'acteurs et de groupes divers (administration culturelle, élus, association mémorielle, syndicats, habitants) dont les rapports à l'enjeu et les raisons d'agir sont spécifiques et se révèlent peu compatibles. La conservation de traces du passé industriel, sous la forme particulière de la mise en patrimoine, relève donc d'une forme de volontarisme dont il est intéressant d'observer les conditions de félicité dans un espace territorial donné. L'échec final de l'entreprise de conservation met en lumière la faible autonomie institutionnelle, politique et sociale du répertoire culturel d'aménagement de l'espace.

Citer cet article

Anne-France Taiclet "Du passé, faisons table rase ? La controverse patrimoniale comme révélateur de luttes d'appropriation de l'espace." *Lien social et Politiques* 73 (2015): 15-32.

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 2015

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Du passé, faisons table rase ? La controverse patrimoniale comme révélateur de luttes d'appropriation de l'espace

ANNE-FRANCE TAICLET
Maître de conférences en science
politique
Université Lyon 2/TRIANGLE

La fin de certaines activités industrielles est associée à une intensité symbolique singulière. L'emprise que ces activités ont eue sur les territoires dans lesquels elles se déployaient semble plus vaste que leurs strictes fonctionnalités économiques. Le cas des mines est sans doute l'un des plus exemplaires. La disparition des activités minières pose donc toute une série de problèmes et d'enjeux à des villes souvent construites *ad hoc* et historiquement structurées physiquement, économiquement, socialement et culturellement autour de la mine. Si certains enjeux semblent s'imposer « naturellement » aux autorités publiques (Beslay *et al.*, 1998) avec des qualités d'évidence et de consensus (le remplacement des emplois perdus par le développement d'activités économiques nouvelles et plus diversifiées, la réhabilitation de l'environnement urbain et de l'habitat), d'autres se manifestent parallèlement, qui concernent des aspects plus spécifiques et sont portés par des entrepreneurs de cause mobilisant des réseaux et des segments bureaucratiques ou professionnels particuliers. Le patrimoine industriel fait partie de ces sujets d'intérêt de certains groupes qui tentent d'insérer leurs préoccupations dans celles de l'action publique. La reconversion des territoires industriels se prête à la formulation d'offres différentes et souvent concurrentes de réaménagement des espaces délaissés. Le présent article s'intéresse, à partir d'une étude de cas localisée, à la carrière d'une offre particulière d'aménagement, celle consistant à conserver dans une perspective patrimoniale des éléments de l'héritage industriel situés au cœur de l'espace urbain.

Aujourd'hui, la ville de Montceau-les-Mines¹ conserve des traces physiques de son passé minier, notamment des quartiers d'habitat en forme de cités minières et un certain nombre de bâtiments, certains reconvertis. Parmi cet

1. Fondée en 1856, cette ville située dans le département de Saône-et-Loire, en Bourgogne, est née par et pour l'extraction charbonnière.

ensemble de repères, on ne peut toutefois s'empêcher de constater l'absence de ce qui serait certainement le plus caractéristique d'entre eux : le chevalement, figure la plus spécifique, la plus identitaire des territoires miniers. L'histoire de la disparition des deux chevalements qui équipaient le puits Darcy permet de rendre compte des tensions sous-jacentes aux enjeux désignés comme patrimoniaux (Zanetti, 2008). Les mobilisations et, tout autant, les non-mobilisations autour de cet enjeu sont révélatrices d'une variété de prises de position à l'égard de l'appropriation tant matérielle que symbolique de l'espace urbain et donnent à voir l'engagement d'une diversité de répertoires. L'analyse des logiques de distribution des prises de position montre une configuration d'acteurs et de groupes divers dont les rapports à l'enjeu et les raisons d'agir sont spécifiques et s'expriment dans des registres argumentatifs et des instruments d'action particuliers. Bien au-delà de son apparence circonscrite, ce type d'enjeu autour d'un équipement matériel situé en plein cœur de l'espace urbain donne à voir des clivages dans les conceptions de l'histoire et de l'avenir d'un territoire et des groupes sociaux qui le constituent, de leurs pratiques, de leur symbolisation, mais aussi de leur force politique.

Tout comme les premiers mouvements d'intérêt autour du patrimoine industriel ont été le fait, au plan national, de petits groupes mobilisés (Bergeron et Dorel-Ferré, 1996), on observe localement aussi une prise d'initiative par un groupe d'amateurs qui se font entrepreneurs d'une cause qui trouve à se définir dans les catégories culturelles (notamment patrimoniale) alors disponibles. Un des intérêts de l'épisode de la défense des chevalements du puits Darcy réside dans le fait que l'entreprise patrimoniale s'est révélée une cause non consensuelle. Les seize mois qui séparent la fermeture du puits de la démolition de ses chevalements ont été jalonnés de plusieurs rebondissements dont la presse locale a rendu compte sur le mode du feuilleton². Tout le long de ce processus en dents de scie, l'association porteuse du projet de conservation a multiplié les interpellations et a singulièrement rencontré des difficultés à populariser sa cause. Ce qui signifie qu'elle n'est pas parvenue à susciter un mouvement d'adhésion au sein de la population locale, y compris de sa composante « minière », pas plus qu'elle n'a réuni les soutiens d'acteurs détenteurs de pouvoirs de décision ni de potentiels groupes de pression. Les diverses modalités de refus de soutien méritent alors d'être observées avec attention. Elles sont en effet révélatrices des multiples enjeux et tensions antagonistes qui sont associés aux politiques de reconversion des territoires et qui se trouvent cristallisés dans

2. À titre indicatif, quelques titres du *Journal de Saône-et-Loire* : « Chevalements de Darcy : pas forcément finis » (27 juillet 1992), « Chevalements de Darcy, toujours... » (8 août 1992), « Chevalements de Darcy : évolution favorable au maintien » (9 septembre 1992), « Conseil municipal : Darcy mis à mort » (12 septembre 1992), « Nouveau sursis pour les chevalements de Darcy » (18 septembre 1992), « Darcy : toujours debout » (12 mai 1993).

ce débat d'aménagement de l'espace urbain. Mais il convient d'abord de rappeler comment la fin de l'extraction charbonnière dans le bassin de Montceau-les-Mines a créé les conditions de l'émergence d'une cause non consensuelle³.

FIN DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ET EFFACEMENT DES TRACES

C'est quelques mois avant la fermeture annoncée de la mine qu'est créée l'Association pour la défense du patrimoine minier (DEPAMI), le 21 novembre 1991. Ses deux fondateurs et principaux animateurs, respectivement président et secrétaire, sont un médecin généraliste de la Société de secours minière et un retraité des Houillères, maître-mineur (contremaître) qui a fini sa carrière au poste d'ingénieur. L'objectif de l'association est simple et unique : il s'agit, la perspective de la fermeture de la mine se dessinant de façon irrémédiable, d'obtenir la préservation sur le site des deux chevalements du puits Darcy⁴. Si ce petit groupe sensibilisé au patrimoine minier se mobilise dès que la date de cessation d'activité définitive du puits est fixée, c'est parce que cette fermeture porte avec elle la très forte probabilité d'une destruction de toutes les installations, de surcroît à court terme. Cette anticipation est confirmée aux responsables de l'association par le chef de siège lors d'une première rencontre au cours de laquelle il leur indique avoir reçu pour instruction des Houillères de « nettoyer le site » et leur affirme sa détermination à la mener à son terme. L'État a en effet confié à Charbonnages de France la mission (inscrite dans le Code minier, article 79, notamment) consistant à sécuriser et à réhabiliter les terrains des 261 concessions minières dont la société a hérité lors de sa création consécutive à la nationalisation de 1946 avant de les rétrocéder soit à l'État, soit à des tiers (par exemple des collectivités territoriales) qui souhaiteraient y développer de nouvelles activités. Les entreprises de défense du patrimoine industriel, peut-être encore plus que d'autres types de patrimoine parce que celui-ci a pour objet des installations fraîchement détachées de leur usage productif et souvent couvertes par des réglementations spécifiques liées à l'activité économique, se heurtent ainsi très fréquemment à une première difficulté résidant dans l'interférence de législations parallèles porteuses d'obligations souvent contradictoires avec la logique de sauvegarde, à l'image de la mission assignée par le Code minier. Peu après l'annonce de la fermeture du puits, une première étude est réalisée par les

3. L'enquête qui appuie cet article a consisté en la consultation de sources écrites (archives municipales, archives de l'association, presse), en des entretiens avec la plupart des protagonistes (membres de l'association, élus, syndicalistes, membres de l'administration culturelle, ancien directeur des houillères) et en des discussions informelles avec de nombreux habitants.

4. Les chevalements concernés par le projet de conservation sont deux tours d'extraction métalliques de 60 mètres de haut, situées au centre de l'espace urbain, particulièrement visibles, y compris depuis la route express qui contourne la ville.

Houillères pour évaluer le coût, d'ailleurs qualifié de « surcoût », impliqué par le maintien en état des chevalements. Celui-ci est estimé à environ 3 millions de francs (450 000 euros). C'est notamment au nom de cette charge financière que les Houillères font savoir qu'elles souhaitent procéder au plus vite au démantèlement du carreau. Cette logique explique, entre autres choses, la rapide modification des paysages des régions minières préalablement jalonnés de multiples chevalements (Baudelle, 1996). Selon un recensement effectué en 2004 (date officielle de la fin de l'exploitation charbonnière en France) par le ministère de la Culture, environ les trois quarts des sites miniers de France avaient déjà été rasés. Parmi les existants, 38 étaient protégés au titre des Monuments historiques (dont 8 classés). Les acteurs de la DEPAMI sont donc animés par la certitude que le destin prévisible des chevalements du puits Darcy est d'être détruits. Il ne s'agit donc pas d'un cas de figure où diverses possibilités seraient *a priori* envisageables et pourraient être proposées, mais bien d'une situation où une solution normale est préétablie et dont le processus d'accomplissement est *de facto* enclenché par l'annonce même de la fermeture du puits.

UN PROJET PATRIMONIAL

Le projet de la DEPAMI pour les chevalements peut être qualifié de monumental, dans le sens où ceux-ci seraient conservés en tant que tels et pour eux-mêmes, sans retouches ni adjonction d'éléments ou d'activités autour, dans une approche à la fois esthétique et mémorielle qui renvoie au patrimoine historique et culturel. L'argument symbolique et identitaire est, de fait, le seul avancé. Une valeur monumentale est prêtée aux chevalements par leurs défenseurs, en l'entendant comme la propriété d'un édifice remarquable et digne de durer, du fait de ses qualités intrinsèques (esthétiques, architecturales) et/ou de son caractère de témoignage historique. C'est ici surtout le critère historique qui est mobilisé pour en justifier la monumentalisation : « Notre argument, c'était de dire : si ces chevalements disparaissent, on pourra désormais passer dans Montceau sans savoir qu'il y avait des mines et tout ce que ça a représenté. » C'est donc au nom d'un argument culturel (le caractère de jalon historique) mais aussi identitaire (« C'était notre tour Eiffel, c'étaient les tours jumelles d'ici ! Les abattre, c'est voler l'âme de Montceau ! ») que les membres de l'association souhaitent engager pour les chevalements une opération qui s'apparente à de la protection et qui requiert, pour espérer aboutir, les soutiens les plus nombreux et variés possibles puisque, encore une fois, la survie des tours s'apparente à une logique qui va à l'encontre d'un destin fortement probabilisé par l'existence de procédures routinisées automatiquement appliquées dans des cas de figure comparables. Il s'agit donc d'inverser une tendance qui apparaît lourde.

C'est pourquoi les animateurs de l'association multiplient rapidement les sollicitations et les opérations de sensibilisation tous azimuts, sans se restreindre

au territoire strictement local. L'obtention de soutien de nature politique apparaît dès l'origine comme une condition nécessaire à la poursuite de l'entreprise, et cela, d'autant plus que les deux acteurs localement les plus en position de décideurs sur ce dossier, le représentant du propriétaire (Charbonnages de France [CdF]) et celui du propriétaire putatif dans le cas d'une reprise (la Ville), sont ouvertement opposés à la conservation des chevalements : le chef de siège des Houillères est déterminé à procéder au plus vite au déblaiement du site, et le maire RPR, Michel Thomas, refuse d'emblée de s'associer à la démarche. De fait, lors de la séance du 25 juin 1992, le conseil municipal autorise les Houillères à procéder à la démolition des chevalements. Cette décision constitue la première étape d'une série de rebondissements qui, pendant un an et demi, vont maintenir en suspens le sort des chevalements. En effet, les sollicitations adressées par la DEPAMI à un certain nombre d'élus contribuent à faire émerger les conditions d'une première contre-attaque. C'est d'abord le sénateur gaulliste André Jarrot, ancien maire de Montceau-les-Mines, qui manifeste son soutien au projet de préservation, sous la forme d'un courrier adressé au directeur général de CdF dans lequel il lui demande de «prévoir la sauvegarde des chevalements et des machineries⁵». Les présidents du Conseil régional de Bourgogne⁶ et du Conseil général de Saône-et-Loire (tous deux membres du même camp politique que le maire)⁷ ont à leur tour accordé leur encouragement à l'initiative en approuvant le principe de la conservation. Enfin, ce principe est également soutenu par le député socialiste Didier Mathus (élu en 1988, il deviendra également maire de la commune trois ans après cet épisode). Sollicité par ces élus, le préfet de Saône-et-Loire décide du principe d'une étude chiffrée sur l'état des lieux et les possibilités de financement. Un groupe de pilotage, sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture, est mis en place en juillet lors d'une réunion que les participants qualifient d'«animée», voire de «houleuse» et au cours de laquelle le maire de Montceau réitère son opposition à la prise en charge par la commune d'un

5. Dans un courrier à en-tête du Sénat du 26 février 1992, André Jarrot écrit : «Je souhaite vivement, en complet accord avec l'association de défense du patrimoine minier, que puissent être conservés sur ce site le chevalement et la très belle machinerie. [...] Le passé du bassin de Montceau-les-Mines me paraît être un titre à voir conserver la présence symbolique de ce genre de monument, témoin d'une époque révolue.»

6. Dans un courrier du 15 juillet 1992, Jean-François Bazin, président du Conseil régional de Bourgogne, écrit au secrétaire de l'association : «Comme je l'ai indiqué à M. le Préfet de Saône-et-Loire, je suis personnellement très attaché à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine industriel, notamment les chevalements que vous souhaitez réhabiliter. Je souhaite que votre projet se développe et trouve les différents appuis qu'il mérite.»

7. Le 8 juillet 1992, René Beaumont écrit au président de l'association : «Vous souhaitez que l'on sursoie à la démolition de ces chevalements afin qu'une étude puisse être menée, relative aux conditions et au coût de leur conservation. J'appuie totalement cette initiative, propre à sauvegarder un élément essentiel du patrimoine industriel du département. J'interviens ce jour auprès de M. le Préfet et de M. le Directeur des Houillères de Blanzay.»

projet porteur « de nombreuses incertitudes qui vont en grever le coût⁸ ». Lorsque le rapport du groupe de travail arrive au début de septembre, les perspectives de financement ne semblent pas suffisamment éclaircies et un nouveau vote du conseil municipal confirme l'autorisation de démolition. À ce moment, les chevalements paraissent donc condamnés. C'est l'administration culturelle de l'État qui apporte alors *in extremis* un sursis aux chevalements. Le député PS avait procédé en juillet à une intercession auprès du ministère de la Culture afin d'obtenir pour le puits Darcy l'application de la procédure dite d'instance de classement⁹. De fait, la démarche qui vise les chevalements s'apparentant à une logique de sauvegarde, c'est du côté de l'État et, précisément, de sa politique de protection des monuments historiques que les entrepreneurs de patrimonialisation situent leurs chances les plus fortes de réussite. Le patrimoine industriel bénéficie à cette époque d'une dynamique favorable au sein du Ministère (Cartier, 2003), dans le mouvement d'ouverture de la politique culturelle à de nouveaux objets (Dubois, 1999) ; c'est d'ailleurs Claudine Cartier, responsable de la cellule du patrimoine industriel au sein de la Direction du patrimoine, qui prend en charge le dossier, indiquant en entretien que, du fait du contexte, il avait dû être traité en toute urgence. Obtenue rapidement, le 12 septembre 1992 (soit quatre mois après la fermeture officielle du puits), l'instance de classement offre aux défenseurs des chevalements à la fois un encouragement découlant de ce crédit symbolique attribué par des autorités étatiques et un sursis particulièrement bienvenu. La notification au chef de siège de l'entrée en vigueur de l'instance de classement a en effet un caractère contraignant puisqu'elle neutralise pendant un an toute possibilité d'intervention sur les édifices, *a fortiori* leur démantèlement. Cette procédure ne laisse toutefois présager rien de l'avenir du site et notamment de l'éventuel prolongement de sa protection par des mesures plus durables. En effet, si elle recule l'échéance de la destruction et donne un délai supplémentaire pour préparer et faire instruire le dossier de classement, elle ne s'apparente pas à une prise d'option sur son aboutissement, elle n'est donc pas en soi une promesse. Et cela d'autant moins que la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) se voit aussi chargée parallèlement de mettre à profit ce délai pour élaborer un plan de financement qui réunisse le plus de partenaires possible parmi l'État et les collectivités territoriales afin de réduire à

8. *Le Journal de Saône-et-Loire*, 23 juillet 1992.

9. Le ministre de la Culture peut, lorsque pèse sur un monument une menace pressante susceptible de le dégrader ou de l'altérer définitivement, ouvrir une *instance de classement* (loi du 31 décembre 1913, art. 1). Cette procédure d'urgence permet, dès notification au(x) propriétaire(s), et ce, pendant un an, jusqu'à ce qu'ait abouti la procédure ordinaire de classement, d'appliquer à l'immeuble de façon anticipée tous les effets du classement et de faire ainsi obstacle à toute modification de son état.

la portion congrue la participation de la Ville de Montceau, condition nécessaire pour espérer convaincre le maire d'engager la commune dans la reprise du site.

L'enjeu de la poursuite des efforts de mobilisation de soutien se trouve donc finalement intensifié, alors même que l'instance de classement accordée par le ministère de la Culture a contribué à renforcer le cadrage culturel et patrimonial du projet de conservation. Or c'est sans doute dans le ralliement de défenseurs locaux à sa cause que la DEPAMI a rencontré le plus de difficultés.

LES ENJEUX CONTRADICTOIRES RÉVÉLÉS PAR L'OPPOSITION SYNDICALE : DÉFENSE DES CHEVALEMENTS ET DÉFENSE DE LA MINE

Si la DEPAMI a peiné pour susciter des appuis locaux à sa démarche, elle s'est même heurtée à une opposition marquée de la part d'un groupe dont la position vis-à-vis du projet de conservation des chevalements illustre bien l'absence de consensus et d'évidence des entreprises patrimoniales. En effet, alors que les animateurs de l'association escomptaient une approbation de leur cause par les organisations syndicales, ils ont en réalité essuyé un revers explicite, en particulier de la part de la Confédération générale du travail (CGT)¹⁰ dont les membres de l'Union locale, loin de s'associer à la défense des tours, en ont contesté le principe même au nom d'une position très ferme qui peut se résumer ainsi : l'existence des chevalements n'a de sens que si la mine est en activité. Les points de vue des représentants locaux de la CGT interrogés sur ce sujet sont en effet particulièrement alignés sur cette position : « Les chevalements, c'est fait pour amener des hommes au fond et faire remonter du charbon » ; « Pour moi, un puits de mine, c'est quand les molettes, elles tournent, point » ; « Une mine, c'est un outil de travail, c'est pas de la décoration¹¹ ». Le sens symbolique prêté à la conservation des chevalements se trouve ainsi inversé : alors qu'il est conçu d'un côté comme un moyen de continuer à faire exister la mine, fût-ce en tant que souvenir, le maintien de tours d'extraction détachées de leur fonctionnalité apparaît non seulement comme absurde, mais plus encore, pour ceux qui ont revendiqué la continuation de l'activité minière, comme une façon de concéder la défaite. La perpétuation d'une mémoire, défendue par les uns, est assimilée par les autres à une objectivation de la mort. En effet, « au commencement, il y a un mort », et les entreprises de patrimonialisation, en particulier à propos de

10. Précisons que la Confédération française démocratique du travail (CFDT), organisation par ailleurs minoritaire dans la corporation minière locale, a tenu vis-à-vis de l'enjeu patrimonial une position de neutralité, rappelée dans le communiqué de presse qui a suivi la démolition des chevalements : « L'Union locale et départementale CFDT du Bassin minier était très partagée quant à son avis sur le maintien ou non des chevalements de Darcy. Sa position de neutralité n'a pas changé, voulant respecter l'opinion des uns et des autres. », *Le Journal de Saône-et-Loire*, 17 septembre 1993.

11. Entretiens avec des membres permanents de l'Union locale CGT de Montceau-les-Mines.

l'industrie, sont essentiellement porteuses de cette ambiguïté : l'entité qu'elles promeuvent, ici, la mine, « est devenue un objet d'intérêt parce que son danger était éliminé » (De Certeau *et al.*, 1993). Ce rapport antagoniste à la symbolique des chevalements « monumentalisés » est révélateur d'un désajustement entre les intérêts des deux catégories de « militants », résumé par le communiqué de la CGT au lendemain de la destruction des tours : « Non à la liquidation... du charbon !¹² »

On peut également faire l'hypothèse que les propriétés sociales des membres de la DEPAMI ont pu constituer un facteur de distance, voire de défiance entre eux et, notamment, la CGT locale. Une partie des membres de l'association n'avaient pas de lien direct de travail avec la mine (on y trouvait notamment, outre le président médecin, un certain nombre d'enseignants) ; quant aux membres « mineurs », on observe, comme c'est d'ailleurs assez fréquemment le cas au sein des associations qui sont à l'origine de lieux de mémoire sur la mine (Kourchid et Melin, 2002), qu'ils répondent à un certain profil : ce sont des retraités des houillères, qui sont en majorité d'anciens porions, c'est-à-dire des cadres moyens, parfois des ingénieurs. Ces propriétés ne sont probablement pas sans lien avec la distribution des attitudes à l'égard du projet patrimonial, comme le suggère la remarque d'un cégétiste, selon lequel « ceux qui voulaient garder les puits, ils ne se sont jamais battus pour défendre la mine. Quand il s'agissait d'être dans les luttes pour défendre le travail, on ne les a pas vus. C'était avant qu'il fallait se bouger, pas pour mettre des clous sur le cercueil ! ». On constate ici une profonde divergence sur le sens assigné aux combats considérés de part et d'autre comme légitimes. Le discours syndical d'opposition à la fermeture apparaît contradictoire avec le soutien à une entreprise patrimoniale qui, en quelque sorte, la suppose. Et on peut faire l'hypothèse qu'un des ferments, peut-être pas de l'opposition au projet elle-même, mais tout au moins de l'animosité avec laquelle elle s'est manifestée (les défenseurs des chevalements étaient désignés par leurs contempteurs syndicaux comme « les pleurnicheurs »), se trouve dans une sorte d'hystérésis des antagonismes sociaux structurés par les positions occupées par les acteurs concernés au sein de la mine en tant que lieu de travail, l'antagonisme entre mineurs et porions étant une figure centrale et ancienne des rapports sociaux dans ce monde du travail (Trempe, 1971). Le désaccord autour de la représentation de la mine (terrain de lutte et non enjeu de mémoire) apparaît ici comme une expression à la fois de la distance sociale et des antagonismes pratiques qui opposent les militants de la CGT à la DEPAMI. Ces antagonismes, reflétés dans la divergence des cadrages des enjeux, sont entretenus même une fois la fermeture de la mine actée. En effet, s'il n'y a plus de mineurs en activité, il reste une population d'anciens

12. *Le Journal de Saône-et-Loire*, 17 septembre 1993.

mineurs et d'ayants droit qui bénéficie d'un régime spécial de retraite et de sécurité sociale, et d'un certain nombre de droits et avantages en nature contenus dans le Statut du mineur, au premier rang desquels la gratuité du logement. La focalisation sur la sauvegarde des chevalements semble ainsi apparaître pour les syndicalistes comme une réduction des enjeux miniers à une problématique patrimoniale qui non seulement leur paraît en soi secondaire, mais qui en outre contribuerait à éteindre, en les fixant symboliquement dans le passé, les luttes et mobilisations qu'ils comptent encore mener sur des enjeux qui leur apparaissent toujours actuels et centraux. De plus, la lutte pour les droits des anciens mineurs demande un effort de mobilisation (du temps, des militants, des actions...) peu compatible avec un ralliement à la cause patrimoniale (et avec l'engagement de ressources en ce sens) dans la mesure où cet enjeu n'est pas pensé comme pouvant servir cette lutte.

Par ailleurs, la position de la CGT vis-à-vis de la défense des chevalements témoigne aussi de l'ambiguïté du rapport à la mémoire de la mine, y compris chez les mineurs, y compris chez ceux qui l'ont défendue. Cette complexité (Tornatore, 2006) mérite d'être étudiée pour comprendre les difficultés rencontrées par l'association pour rallier des appuis à sa cause au sein de la population locale, en particulier de sa composante ouvrière.

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL : UNE CAUSE NON POPULAIRE ?

Si le point de vue précédent, politiquement situé, s'explique en partie par des logiques de position, il n'en touche ou n'en rejoint pas moins un sentiment plus général, qui semble majoritaire et qui a à voir avec l'absence de sens ou d'utilité d'une préservation des installations minières, même les plus symboliques, une fois que leur usage productif a été abandonné, sentiment très simplement résumé par un mineur retraité qui, interrogé sur ce sujet, a répondu avec un haussement d'épaules : « Quand c'est fini, c'est fini... » On pense ici aux remarques de Michel Verret (1984 : 413-416) sur la mémoire ouvrière : l'auteur effectue une distinction entre le passé mort « qui s'inscrit dans l'espace sous forme de traces – paysages, ruines, monuments, appareillages, machineries, chaînes d'équipements et d'objets technico-symboliques, chaînes de graphes et d'écrits », qui devient l'objet de l'histoire, et le passé vivant qui renvoie davantage à la mémoire, en référence à la distinction proposée par Halbwachs (1950). Cette différence s'incarne dans un « différentiel social du rapport à la mémoire » entre les classes présentes dans un espace donné, différentiel structuré notamment « selon le degré auquel elles peuvent conserver les inscriptions objectives du passé en un patrimoine d'œuvres aux usages et aux significations réactualisables ». L'hypothèse selon laquelle la population ouvrière « est peu chargée de mémoire morte », alors que la mémoire vivante, celle « du corps agissant et du corps parlant », celle du geste (de travail notamment) et du récit, par

opposition au « conservatoire de l'espace et de l'écrit », serait « la forme modale d'existence de la mémoire ouvrière », cette hypothèse semble pouvoir éclairer en partie la relative apathie de la population minière locale vis-à-vis de l'enjeu de la conservation des chevalements, cette apathie n'excluant pas une sympathie mais révélant plutôt que la patrimonialisation ne correspond pas aux formes de mémorisation et de transmission les plus familières et les plus significatives pour cette population.

Il convient également d'envisager que les chevalements puissent aussi représenter, aux yeux d'une partie de la population, notamment de la population minière, des *mauvais* souvenirs, dont le rappel par un repère matériel n'apparaît dès lors pas justifié. Les raisons pour lesquelles les chevalements pourraient incarner un mauvais souvenir sont bien entendu diverses. Pour certains, des tours d'extraction abandonnées symboliseraient avant tout le fait que l'histoire minière est terminée et que le cœur de ce qui a constitué leur univers professionnel, social, familial, culturel, bref, leur monde, s'est arrêté. C'est donc plus une symbolique de la perte qui serait associée aux chevalements désaffectés. Pour certains s'ajoute à la perte la symbolique de la défaite.

Un autre type de rapport à la mémoire de la mine et, en l'espèce, à la conservation de ses vestiges est également répandu : il révèle une ambiguïté, une contradiction profondément constitutive du rapport des mineurs à la mine. Source de revenus, espace de luttes collectives et d'expérimentation des solidarités, support d'une identité professionnelle et sociale puissante associée à un fort sentiment d'appartenance et de fierté, exalté par certaines entreprises politiques comme le Parti communiste (Lazar, 1985), le travail à la mine était aussi, au moins jusqu'aux années 1960, un destin obligé, associé à une vie caractérisée par la dureté du travail, l'omniprésence de la souffrance physique, l'exposition permanente à des risques élevés (effondrements de galeries, blessures causées par les outils et les explosifs, accidents souvent invalidants, parfois mortels, maladies graves...). Les années 1960 apparaissent ainsi comme un moment critique de cette contradiction intrinsèque, quand, du fait de l'évolution du contexte économique, mais aussi d'une relative démocratisation scolaire, le caractère héréditaire du métier de mineur commence à perdre le statut d'évidence qui lui avait été associé pendant des décennies. L'introduction progressive d'une problématique de la promotion sociale, et pas uniquement à l'intérieur de la hiérarchie minière, l'hypothèse relativement nouvelle d'une sortie de l'univers de la mine par l'activité professionnelle et la formation scolaire, puis éventuellement universitaire, fonctionne comme un révélateur de cette ambiguïté, qui voit des mineurs, sans revenir en rien sur l'attachement à leur métier ni sur la fierté profonde qu'ils en retirent, encourager leurs enfants à ne pas se tourner vers cette activité, pour ne pas dire à y échapper. Pour les générations concernées, ce déplacement dans l'espace social, quoique encouragé et même célébré par les

familles, n'apparaît d'ailleurs pas toujours dépourvu de coûts symboliques, la sortie de l'espace de la mine (comme espace professionnel) s'apparentant à une sortie de classe qui le plus souvent illustre parfaitement le mécanisme, parfois douloureux, toujours complexe à gérer, du déclassement par le haut (Pudal, 1989). Ce relâchement du poids de la destinée consacre aussi un relâchement de l'appartenance au groupe, une dilution de l'identité professionnelle, tout en révélant les ambiguïtés structurelles de l'attachement à la profession et à l'univers construit autour d'elle (Nezosi, 1998). Ces différents éléments peuvent expliquer la difficulté de l'association à mobiliser et à objectiver un appui populaire au projet de conservation des chevalements au cœur de la ville. Le rédacteur du *Journal de Saône-et-Loire* qui a couvert l'épisode Darcy souligne dans ses articles et rappelle en entretien son étonnement face au constat que la défense du patrimoine minier ne constituait pas une cause fortement mobilisatrice parmi la population locale¹³. Le président de la DEPAMI reconnaît que la démarche, non seulement n'a pas déclenché un fort soutien populaire, mais, loin de susciter une approbation, fût-elle silencieuse et inerte, ne constituait pas une évidence et ne faisait pas l'unanimité au sein de la population locale, en particulier de la population « minière ». Les tentatives des membres de l'association pour rallier et afficher un soutien des habitants (organisation d'une conférence-débat, appel à un rassemblement devant le site, lancement d'une pétition) se sont ainsi révélées des échecs puisqu'elles n'ont entraîné que quelques dizaines de participants. Cette tiédeur des habitants a certainement contribué à démunir la cause d'une intensité qui aurait pu éventuellement participer à sa politisation. L'absence d'un écho fort parmi la population locale n'a pu que confirmer les élus municipaux de l'époque dans leur refus de s'engager, même seulement symboliquement, dans la défense des tours d'extraction de Darcy.

LE DESSERREMENT DE LA CONTRAINTE DE RÔLE POLITIQUE

Les modalités de la fermeture des mines, caractérisées par un grand étalement du processus dans le temps et l'amortissement de l'effet des suppressions d'emplois par un traitement social exceptionnel (Taiclet, 2009), ne sont pas sans incidence sur l'atténuation de l'intensité symbolique attachée à l'enjeu de la préservation des traces de cette activité et du monde qui existait autour d'elle. La reconversion est aussi synonyme d'éloignement inexorable de la mine comme référent identitaire local et de la décroissance du potentiel coût politique associé à une prise de distance avec cet univers, y compris avec sa mémoire. Le relâchement

13. Par exemple : « on ne peut pas véritablement parler d'enthousiasme dans la mobilisation de la population » (« Chevalements de Darcy : études en cours », *Le Journal de Saône-et-Loire* du 9 juin 1992) ; « la conservation des chevalements n'a jamais enthousiasmé les foules » (« Les chevalements de Darcy expédiés à la ferraille », *Le Journal de Saône-et-Loire* du 15 septembre 1993).

progressif de l'intensité des enjeux symboliques peut d'ailleurs se lire en parallèle de l'abaissement du poids de la mine dans la définition des rôles politiques dans les régions de mono-industrie (Desage, 2001). Le travail politique continue de s'inscrire dans un contexte où avec l'affaiblissement des référents professionnels s'étoffe une mise en représentation des appartenances territoriales (Chamboredon *et al.*, 1985). La difficulté pour les élus en fonction dans les périodes suivant une crise industrielle majeure est d'assurer une transition des images sociales, tant vis-à-vis de la population que de publics externes. Dans ces régions, la production de symboles identificatoires, de discours mobilisateurs sur le territoire et sur sa population est perçue comme d'autant plus délicate qu'il s'agit de trouver de nouveaux pôles de référence compensant « l'essoufflement d'une représentation de la localité basée sur une figuration du monde ouvrier » (Renahy, 2006 : 13), gageure singulière dans des villes comme Montceau-les-Mines, dont l'histoire courte se confond très largement avec celle de l'industrie locale. Elle renvoie à un processus profond de substitution du territoire à l'activité professionnelle en tant que vecteur identitaire et support de mobilisation (de Montlibert, 1989). Ces enjeux sont de nature identitaire et renvoient également à la capacité d'incarnation et de représentation des élus, mais se retrouvent aussi impliqués dans leurs stratégies de développement économique où ils se voient rattachés à la problématique dite de « l'attractivité du territoire ». Bon nombre d'acteurs locaux ont ainsi fait part de leur expérience réitérée de la perception de représentations déclassées de leur ville chez leurs interlocuteurs. Ces expériences répétées d'élus locaux semblent les convaincre qu'ils sont gestionnaires d'espaces disqualifiés, appelant une réhabilitation physique mais tout autant symbolique. Ainsi, l'identification d'une perception stigmatisée, parfois mâtinée de racisme social, des territoires historiques de l'industrie traditionnelle contribue à introduire l'effacement de ce stigmate sur l'agenda des politiques de reconversion. Ces conditions de l'exercice de la représentation politique sont donc un autre paramètre d'explication de l'attitude des élus à l'égard des chevalements. Or dans la gamme de positions adoptées par les élus des territoires en reconversion apparaît une attitude d'hostilité explicite au symbole même que représentent les vestiges de l'industrie déclinante ou disparue. Cette attitude peut être décrite comme une volonté d'effacement de ce qui est perçu comme un handicap pour le développement. On la retrouve notamment chez le maire RPR de Montceau-les-Mines qui était en fonction quand s'est posée la question de la protection des chevalements. Favorable à leur destruction, cet élu souhaitait en outre « profiter » de la dynamique de disparition engagée pour la renforcer en modifiant le nom de la ville elle-même, qu'il souhaitait renommer Montceau-les-Lacs ou Montceau-en-

Bourgogne¹⁴. La fin de non-recevoir signifiée par la municipalité aux sollicitations de la DEPAMI était fortement constituée et l'on peut faire l'hypothèse que seule la perception d'un risque politique aurait pu, éventuellement, constituer une incitation à prendre position différemment, même à prendre position tout court, à propos d'une cause que ses élus ne partageaient pas par ailleurs. Les réticences des élus locaux alors au pouvoir étaient ainsi d'au moins deux ordres : tout d'abord, une absence authentique d'intérêt pour les édifices concernés, la question de leur conservation apparaissant à leurs yeux non avenue. Le secrétaire de la DEPAMI se souvient ainsi que l'adjoint au maire à qui le projet a été présenté a exprimé le désintérêt municipal en ironisant sur « ces vieux tas de ferraille » et « ces vieilles carcasses rouillées ». Puis, quel que soit le degré de sensibilité des élus municipaux au patrimoine minier, ils se trouvent généralement freinés par l'impact budgétaire de la conservation, *a fortiori* quand celle-ci n'est pas spontanément identifiée à un retour sur investissement sous la forme de retombées économiques qui découleraient d'un usage du site.

LE POIDS DE LA CONTRAINTE BUDGÉTAIRE

Le caractère strictement symbolique des enjeux sous-jacents à un projet de conservation du type de celui du puits Darcy tout comme des bénéfiques qui pourraient en être tirés (et qui d'ailleurs ne vont pas de soi et sont même assez incertains) s'est révélé peu opérant face aux contraintes simplement budgétaires. Le refus du maire de Montceau-les-Mines d'engager la commune dans le projet de conservation des chevalements s'appuie d'ailleurs officiellement sur un argument à caractère budgétaire. Plusieurs études ont été réalisées, d'abord par les Houillères, puis par la DRAC d'une part, et la DDE d'autre part. Il ressort de ces divers travaux une estimation, retenue dans les débats, se situant entre 1,5 et 2 millions de francs (de 230 à 300 000 euros) correspondant aux travaux de sécurisation et de remise en un état propre à la conservation, somme à laquelle s'ajouterait un coût d'entretien quinquennal de 200 000 francs (30 000 euros). Ce coût est considéré comme rédhibitoire pour une commune comme Montceau-les-Mines. La mobilisation de partenariats financiers apparaît donc comme une condition absolument nécessaire de viabilité du projet de sauvegarde. Constituer un tel plan de financement était précisément l'une des missions du groupe de travail mis en place par le Préfet, précédemment évoqué. Le maire indiquait lors de la réunion d'installation du groupe que « le conseil municipal maintiendra sa position [autoriser les Houillères à démolir les chevalements] car la Ville ne peut à elle seule supporter une telle charge financière ». L'objectif désigné était alors de trouver un plan de financement permettant à la Ville de ne prendre en

14. Rapportée par plusieurs de nos interlocuteurs à Montceau, cette volonté de l'ancien maire est également mentionnée dans De Roux (2000 : 104).

charge, selon le mot de la DRAC, qu'un « ticket modérateur ». Or un tel plan ne figure pas dans le rapport remis en septembre 1992, ce qui amène le maire de Montceau à conclure que « les trop nombreuses incertitudes ne feront que grever le coût de cette aventure. Il faut être pragmatique. Aucune collectivité ne s'est présentée pour porter ce projet, et même si l'on demande aujourd'hui le classement tout en minimisant la part financière de la Ville, la charge nous retombera un jour ou l'autre sur le dos¹⁵ ».

La question de la préservation d'un patrimoine industriel se pose de façon particulièrement contrainte sur le plan budgétaire, notamment parce qu'elle surgit, par définition, du fait de l'abandon d'activités économiques qui concourent considérablement aux ressources fiscales des communes concernées¹⁶ tout comme à la constitution des revenus de la population locale. En outre, la gestion de l'après-mines multiplie les problèmes auxquels l'action publique locale doit répondre. La place relative de la problématique du patrimoine minier dans un agenda local surchargé tend donc à se voir restreinte, voire à apparaître subsidiaire. De fait, la position du député socialiste (et futur maire) à propos du puits Darcy est toujours restée empreinte d'une certaine prudence. Ses critiques les plus insistantes ont porté sur la méthode de la municipalité en place, sa précipitation, son refus de donner sa chance simplement à la recherche et à l'examen de solutions alternatives. Ainsi, son communiqué de presse au lendemain de la chute des chevalements est titré : « Y avait-il urgence ? » Il y dénonce « une destruction brutale et à la sauvette¹⁷ ». S'il a témoigné son soutien au principe de conserver un symbole de l'histoire minière de la ville (quitte, comme il l'a proposé, à n'en garder qu'un seul), il a aussi toujours mis en avant la nécessité de mobiliser des partenaires pour parvenir à une solution de financement et n'a jamais suggéré que la Ville se rende propriétaire des édifices¹⁸. La perception de la charge financière d'une telle entreprise patrimoniale pour une commune, de surcroît en difficulté budgétaire, semble en filigrane constante dans la position de cet élu, futur candidat aux municipales. Or, face à une logique de financement qui semblait ne pouvoir être que multipartenariale, tout paraît s'être passé comme si chaque contributeur potentiel avait attendu prudemment que les autres s'engagent avant d'envisager éventuellement une participation, en

15. Compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 1992.

16. Selon l'Association des communes minières (ACOM), le potentiel fiscal des communes minières ne représente souvent que 40% de celui des autres communes.

17. *Le Journal de Saône-et-Loire*, 17 septembre 1993.

18. Lors du conseil municipal du 11 septembre 1992, au cours duquel le maire a réitéré son refus d'engager la Ville dans le projet, un vote confirme l'autorisation donnée aux Houillères de procéder à la démolition, et Didier Mathus (alors dans l'opposition) a ainsi pris cette position : « il convient d'adopter une solution intermédiaire, à savoir attendre que la DRAC propose un plan de financement, et se prononcer en fonction de la réponse », rapporté par *Le Journal de Saône-et-Loire*, 12 septembre 1992.

s'appuyant sur la revendication d'une sorte de principe d'additionnalité qui n'a jamais pu être mis en application, faute d'initiative d'un des partenaires putatifs. On peut par ailleurs supposer que l'absence de projet de développement corollaire à la préservation du site a d'autant moins permis de susciter l'intérêt de financeurs que le projet ne pouvait pas spontanément être associé à une stratégie de développement économique, ni donc, éventuellement, aux lignes de subventions correspondantes.

ÉPILOGUE

L'association de défense des chevalements du puits Darcy n'a donc réussi à mobiliser localement ni un soutien populaire massif, ni celui de groupes plus ciblés qui auraient pu contribuer à sa plus grande publicisation et éventuellement à sa politisation. On peut dès lors sûrement formuler l'hypothèse que cette faiblesse des investissements a participé à la démonétisation de la cause auprès des autorités étatiques chargées du dossier de classement aux Monuments historiques. L'échec de l'inscription de l'enjeu des chevalements à l'agenda politique local semble s'être traduit par une relégation de ce sujet dans l'agenda de la DRAC. En dépit de ses efforts, l'entreprise patrimoniale associative a failli à produire des incitations à agir, et surtout à agir vite, alors même que l'urgence caractérise les problématiques de préservation du patrimoine industriel. Le dossier d'instruction du classement des chevalements n'a pas été transmis à la Commission nationale des Monuments historiques, décisionnaire, dans le délai qui aurait permis à une éventuelle mesure pérenne de protection de prendre le relais de l'instance de classement. Or la protection découlant de cette procédure cesse d'être opératoire au bout d'un an. Le 14 septembre 1993, un an jour pour jour après la notification de l'instance de classement, à 17 h 40, le chevalement n° 2 du puits Darcy est tombé. Le chevalement n° 1 l'a suivi dix minutes plus tard.

CONCLUSION

À l'inverse de certains énoncés dont le succès s'explique par l'absence d'adversaire organisé et suffisamment puissant pour s'y opposer (Juhem, 2001), l'échec de la défense des chevalements se comprend par l'incompatibilité des logiques (patrimoniale, gestionnaire, syndicale, politique) des différents acteurs et l'incapacité des entrepreneurs de cause à constituer une coalition suffisamment puissante, à l'image de cas de non-émergence de problèmes publics (Chabbal, 2005).

Le cas étudié concentre de façon exemplaire les enjeux suscités par la patrimonialisation d'attributs physiques des territoires, dès lors qu'elle est constituée en répertoire d'action publique. Cette étude de cas attire également l'attention sur une dimension des processus de reconversion, celle de la dilution d'un

univers. Observer un processus de reconversion, c'est donc aussi aborder une «géographie de l'éliminé» (De Certeau *et al.*, 1993) et une opération de recomposition. Pour autant, l'épisode restitué dans le présent article montre que cette recomposition, quand elle implique des attributs significatifs de l'espace local, est multiple conditionnée, aussi bien par des contraintes budgétaires, par des rationalités d'acteurs divergentes, que par les investissements symboliques variés dont elle fait l'objet. L'échec final de l'entreprise de conservation met en lumière la fragilité institutionnelle, politique et sociale du répertoire strictement culturel d'aménagement de l'espace. Ici, l'échec de la préservation des chevalements peut être comparé avec la décision, prise dans la commune voisine (frappée, elle, par le démantèlement du complexe métallurgique Creusot-Loire) de garder un bâtiment emblématique, la Halle des Locomotives, décision rendue acceptable par sa construction en projet non pas strictement patrimonial mais de reconversion fonctionnelle (en bibliothèque de l'antenne universitaire). Le répertoire culturel fait ainsi l'objet d'une appropriation sélective et d'une hétéronomisation, par une hybridation aux enjeux et normes du développement économique territorial, qui fonctionnent comme critère en dernière instance de sélection des offres d'aménagement de l'espace.

RÉSUMÉ | ABSTRACT

L'article analyse une controverse autour de la conservation de tours d'extraction désaffectées dans un ancien bassin minier français. Les mobilisations et tout autant les non-mobilisations autour de cet enjeu sont révélatrices d'une variété de positions à l'égard de l'appropriation tant matérielle que symbolique de l'espace urbain. L'analyse des logiques de distribution des attitudes (hostiles, favorables ou indifférentes) montre une configuration d'acteurs et de groupes divers (administration culturelle, élus, association mémorielle, syndicats, habitants) dont les rapports à l'enjeu et les raisons d'agir sont spécifiques et se révèlent peu compatibles. La conservation de traces du passé industriel, sous la forme particulière de la mise en patrimoine, relève donc d'une forme de volontarisme dont il est intéressant d'observer les conditions de félicité dans un espace territorial donné. L'échec final de l'entreprise de conservation met en lumière la faible autonomie institutionnelle, politique et sociale du répertoire culturel d'aménagement de l'espace.

This paper analyses a controversy surrounding the conservation of disused pitheads in a former mining area in France. The mobilization around this issue, as well as the lack thereof, reveals a variety of positions with regard to the actual and symbolic appropriation of urban space. An analysis of the breakdown of different attitudes (hostile, favourable or indifferent) shows a configuration of various actors and groups (cultural administration, elected officials, heritage association, trade unions, residents) whose relationships to the issue and reasons for acting are specific and largely incompatible. The conservation of traces of the industrial past, in the particular form of a heritage designation, is thus associated with a form of voluntarism, about which it is interesting to observe the optimal conditions within

a given territorial space. The ultimate failure of conservation efforts highlights the weak institutional, political and social independence of the cultural repertoire of spatial organization.

R É F É R E N C E S B I B L I O G R A P H I Q U E S

- BAUDELLE, Guy. 1996. «L'enjeu patrimonial dans les bassins houillers d'Europe», *Annales de la recherche urbaine*, 72 : 34-42.
- BERGERON, Louis et Gracia DOREL-FERRÉ. 1996. *Le patrimoine industriel, un nouveau territoire*. Paris, Liris.
- BESLAY, Christophe, Michel GROSSETTI, François TAULELLE, Denis SALLES, Régis GUILLAUME et Michel DAYNAC. 1998. *La construction des politiques locales. Reconversions industrielles et systèmes locaux d'action publique*. Paris, L'Harmattan.
- CARTIER, Claudine. 2003. *L'héritage industriel, un patrimoine*. Besançon, CRDP.
- CHABBAL, Jeanne. 2005. «Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public», *Politix*, 18, 70 : 169-195.
- CHAMBOREDON, Jean-Claude, Jean-Philippe MATHY, Anne MEJEAN et Florence WEBER. 1985. «L'appartenance territoriale comme principe de classement et d'identification», *Sociologie du Sud-Est*, 41-44 : 61-85.
- DE CERTEAU, Michel, D. JULIA et J. REVEL. 1993 [1974]. «La beauté du mort», *La culture au pluriel*, Paris, Seuil : 45-72.
- DE MONTLIBERT, Christian. 1989. *Crise économique et conflits sociaux*. Paris, L'Harmattan.
- DE ROUX, Emmanuel. 2000. *Patrimoine industriel*. Paris, Éditions Scala.
- DESAGE, Fabien. 2001. «De la défense du charbon à la gestion des corons? La prise en charge contrariée d'une politique locale par les élus de l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais», *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, 35-36 : 245-266.
- DUBOIS, Vincent. 1999. *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'action publique*. Paris, Belin.
- HALBWACHS, Maurice. 1950. *La mémoire collective*. Paris, PUF.
- JUHEM, Philippe. 2001. «La logique du succès des énoncés humanitaires : un discours sans adversaires», *Mots*, 65 : 9-26.
- KOURCHID, Olivier et Marie-Hélène MELIN. 2002. «Mobilisations et mémoire du travail dans une grande région : le Nord-Pas-de-Calais et son patrimoine industriel», *Le Mouvement social*, 199 : 37-59.
- LAZAR, Marc. 1985. «Le mineur de fond : un exemple de l'identité du PCF», *Revue française de science politique*, 35, 2 : 190-205.
- NEZOSI, Gilles. 1998. «Vie et mort d'une identité professionnelle. L'idéologie de l'Homme du fer sur le bassin sidérurgique de Longwy», *Revue française de science politique*, 48, 5 : 625-644.
- PUDAL, Bernard. 1989. *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*. Paris, Presses de la FNSP.
- RENAHY, Nicolas. 2006. «L'œil de Moscou». Devenir porte-parole d'un groupe illégitime», *Ethnographiques*, 11.

-
- TAICLET, Anne-France. 2009. *Le crépuscule des lieux? Une gestion politique du déclin économique territorial. Reconversion et développement dans les bassins industriels en crise*. Thèse pour le doctorat de science politique, Université Paris 1.
- TORNATORE, Jean-Louis. 2006. «Trou de mémoire. Une perspective post-industrielle de la "Lorraine sidérurgique"», dans Jean-Claude DAUMAS (dir.). *La mémoire de l'industrie. De l'usine au patrimoine*. Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté : 49-80.
- TREMPÉ, Rolande. 1971. *Les mineurs de Carmaux*. Paris, Éditions ouvrières.
- VERRET, Michel. 1984. «Mémoire ouvrière, mémoire communiste», *Revue française de science politique*, 34, 3 : 413-427.
- ZANETTI, Thomas. 2008. «La gouvernance patrimoniale stéphanoise : le consensus au prix du conflit?», *Culture and Local Governance/Culture et gouvernance locale*, 1, 2 : 139-151.